



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 12 septembre 2016, il sera adopté le règlement numéro 252-2016 abrogeant le règlement 197-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité du Village de Stukely-Sud.

Le règlement numéro 252-2016 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com).

Donné à Stukely-Sud, ce 29 août 2016.

Louissette Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 29 août 2016 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 29 août 2016.

Louissette Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière